

PMA pour toutes votée par le Parlement : quand la loi entrera-t-elle en vigueur ?

Sur France info, Olivier Véran a assuré que les premiers enfants de femmes seuls ou de lesbiennes par PMA devraient pouvoir être "conçus avant la fin de l'année 2021".



Des manifestantes brandissent une pancarte pro-PMA le 30 janvier 2021 à Angers.
[afp.com/JEAN-FRANCOIS MONIER](https://www.afp.com/JEAN-FRANCOIS MONIER)

Mathilde Loire avec AFP

publié le 29/06/2021 à 18:49 , mis à jour à 19:06

Il aura fallu deux ans de travaux et de débats. L'Assemblée nationale a adopté, mardi soir, à 326 voix pour, 115 voix contre et 42 abstentions, le projet de loi de bioéthique. Et sa mesure phare : l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires.

Si ce vote final représente un soulagement pour les concernées et les partisans de l'ouverture de la PMA, il ne signifie pas encore la fin de l'attente pour les femmes avec un projet parental.

Saisine possible du Conseil constitutionnel

Une fois qu'une loi est adoptée par le gouvernement, le président de la République a quinze jours pour la promulguer, précise le site de l'Assemblée nationale. Pendant cette période, le Conseil constitutionnel peut être saisi notamment par 60 députés ou 60 sénateurs. Si la loi est jugée conforme à la Constitution, elle est publiée au Journal officiel.

Ce mardi matin sur France info, le ministre de la Santé a évoqué le futur de la loi, une fois adoptée : "Il y aura peut-être une saisine du Conseil constitutionnel par l'opposition mais nous promulguerons la loi très vite", a-t-il insisté. Un recours auprès du Conseil constitutionnel de députés LR et UDI, notamment, pourrait donc retarder de quelques semaines la promulgation de la loi.

Des décrets plus rapides ?

Après la promulgation d'une loi, des décrets d'application permettent sa mise en œuvre. Les délais entre la promulgation d'une loi et son effective varient, mais Olivier Véran a promis sur France info que les textes d'application avaient été préparés afin "que des premiers enfants puissent être conçus avant la fin de l'année 2021"

"Je vais demander à mes services de travailler en temps masqué, *[une méthode pour réduire les délais, NDLR]*, pour sortir tous les décrets d'application, pour que les premiers parcours de PMA pour femme seule ou couple de femmes puissent démarrer le plus tôt possible, cette année, je le souhaite et nous sommes mobilisés, poursuit Olivier Véran. C'est un engagement de campagne du président de la République, il est tenu."

Lors des débats finaux à l'Assemblée nationale, le secrétaire d'Etat en charge de l'enfance et des familles Adrien Taquet a lui aussi promis une entrée en vigueur

rapide du texte, "afin que des couples de femmes puissent s'inscrire dans des parcours de PMA dès la fin de l'été".

"Un temps de latence incompressible"

Mais une fois la loi appliquée, "il va y avoir un temps de latence incompressible lié à la mise en œuvre de cette nouvelle loi" estimait début juin, auprès de *Ouest-France*, Nicolas Faget, porte-parole de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL). "Il va falloir refaire un stock de gamètes, se préparer dans les centres de procréation médicalement assistée, former les personnels. Et en premier lieu, les notaires puisque, pour les couples de femmes, ce sera la première personne à aller voir pour la déclaration conjointe anticipée..." Pour le porte-parole de l'APGL, "partir faire une démarche de PMA à l'étranger" reste la solution la plus rapide - mais aussi la plus coûteuse, rappelle *Ouest-France*.

L'extension de la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et aux femmes célibataires était attendue depuis des années par les concernées et les associations LGBT, à l'instar de ce qui est déjà permis dans plusieurs pays européens comme l'Espagne, le Portugal, la Suède, la Grande-Bretagne... C'est "neuf ans de gestation et un accouchement dans la douleur", déplore l'Inter-LGBT, quand Gaylib a eu "peur" que le processus n'aille pas au bout. Evoquée par François Hollande, puis promise par Emmanuel Macron, la première, et probablement seule grande réforme de société du quinquennat, a pris du retard notamment en raison de la crise du Covid-19, faisant "perdre" des chances de grossesse à certaines, déplorent ces associations.

Le soutien de l'opinion à l'ouverture de la PMA augmente au fil des années : 67% des Français y sont désormais favorables, selon un récent sondage Ifop pour l'association des familles homoparentales. Le texte de révision de la loi bioéthique prévoit également une délicate réforme de la filiation et de l'accès aux origines, en lien avec la PMA, et aborde nombre de sujets complexes comme l'autoconservation des ovocytes ou la recherche sur les cellules souches embryonnaires.